

Une Séance à l'Assemblée Législative



ROIS heures! Le gong d'appel a retenti et ses échos sonores remplissent les vastes couloirs du palais législatif. Ministres et députés, gref-fiers, fonctionnaires et huissiers, tout le monde officiel, en un mot, s'achemine et s'empresse vers la salle des séances. Les élus du peuple vont faire les lois!

Le président de la Chambre, coiffé du tri-corne, précédé du sergent d'armes portant la "masse", s'assied sur le trône ainsi dit "de l'orateur", et il prononce le sacramental "Que les portes soient ouvertes!". Les portes sont officiellement ouvertes en effet, et le flot des curieux, comme une vague puissante mais en désordre, fait irruption dans les tribunes réservées au public. Et bientôt, rivés aux mêmes places que la veille, figés dans les mêmes attitudes, les mêmes spectateurs d'un spectacle qui n'a pas changé donnent à l'enceinte parlementaire sa physionomie coutumière, grave et solennelle.

A droite du fauteuil du président, aux premières banquettes, siègent les ministres, les puissants du jour; à gauche et face aux ministres, les députés de la loyale opposition; des deux côtés de la vaste salle se répartit l'excédent de la majorité ministérielle, débordant sur le pourtour et se répandant sur les sièges qui font vis-à-vis au fauteuil présidentiel. La séance commence.

A l'instar de la carte enjolivée d'un filet d'or, que l'on voit dans les banquets, le menu parlementaire s'ouvre d'ordinaire par une série de hors-d'oeuvres—qui s'appellent des *interpellations*! Instrument très précis d'information, l'*interpellation* éveille naturellement l'attention. De forme brève, elle va droit